

Caractéristiques physico-chimiques :

Aspect : liquide
Couleur : orange
Odeur : agrume
pH à l'état pur : $7,5 \pm 0,5$
Densité à 20°C : $1,005 \pm 0,005$
Solubilité : totale dans l'eau

Conditionnement :

Carton 2 x 5 L

Stockage :

Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C.

Produit destiné à un usage uniquement professionnel

- Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59
- Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages ou dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit.



Date de création : 05.04.2004
Date de révision 13 : 18.07.2025

NOV' 4 Saisons – Agrumes

Code : NOVSA

NATURE CHIMIQUE

- Tensio-actif non ionique
- Diméthoxypropanol
- Parfum
- Régulateur de mousse
- Séquestrant
- Conservateur

USAGES ET PROPRIETES

NOV 4 SAISONS dissout la saleté, dégraisse et fait briller.

Les différents parfums, frais et agréables, laissent aux locaux une agréable odeur de propre et de fraîcheur.

NOV 4 SAISONS est recommandé pour l'entretien manuel de toutes les surfaces lavables :

- Murs peints ;
- Sols carrelés ;
- Revêtements plastiques non protégés ou protégés par des émulsions autolustrantes résistant aux agents nettoyeurs ;
- Surfaces émaillées ;
- Surfaces stratifiées ;
- Eviers ;
- Equipements sanitaires (lavabos, baignoires, douches).

MODE D'EMPLOI

Utiliser **NOV 4 SAISONS** dilué dans l'eau, tiède de préférence, à raison de 50 ml pour 8 litres d'eau.

Utiliser **NOV 4 SAISONS** dilué à 1% en autolaveuse.

NOV 4 SAISONS est conseillé pur sur une éponge humide pour éliminer les taches difficiles. Il est inutile de rincer dans le cas de lavage des sols.

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Ne pas mélanger à d'autres produits.
- En cas d'utilisation à l'état pur, il est conseillé de porter des gants de ménage.
- En cas de projection accidentelle dans les yeux, rincer immédiatement à l'eau.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

ETIQUETAGE REGLEMENTAIRE – cf. section 2 de la Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement CE 1272/2008 et ses modifications (étiquetage dit CLP)

- ☒ Pas étiquetage
☐ Etiquetage :
☐ Etiquetage additionnel :

TRANSPORT ADR – cf. section 14 de la Fiche de Données de Sécurité

- ☒ Non Soumis
☐ Soumis

CODE DOUANIER

3402.90.90.00